

Huit ans et vingt-huit kilomètres plus tard. Des montagnes de papier hors les murs du SPF Finances

■ Romain DURIEUX

Archiviste en charge du projet SATURN-Bruxelles aux Archives de l'État

Au cœur de la Rome antique, parmi les multiples édifices construits aux abords du Forum, se dresse, sur le versant oriental du Capitole, le Templum Saturni. Dédié au protecteur de l'agriculture et de la richesse, il abrite un temps les archives et le trésor public de la République. En 2013, les Archives générales du Royaume y ont puisé l'inspiration pour désigner leur projet de collecte et de valorisation des archives de l'administration des Finances de Belgique – hier « ministère », aujourd'hui « Service public fédéral » Finances : le projet SATURN, acronyme de Selection of Archives and Transfer Under Right conditions.

Objectifs et bilan du projet

Le SPF Finances, un des plus anciens départements du Royaume, est l'un des plus importants clients institutionnels des Archives de l'État en Belgique, tant sa production documentaire est colossale depuis sa création à la fin du XVIII^e siècle, durant la période française. Comme toute autorité publique fédérale, il est tenu de veiller à la bonne gestion de ses archives et au transfert, à ses propres frais et « en bon état, ordonné[e] et accessible »[1], de la documentation de plus de trente ans, tout en laissant le soin aux Archives de l'État de déterminer si des archives peuvent être détruites via la réalisation de tableaux de tri[2]. Cependant, force est de constater que pour les différents services administratifs des Finances, comme pour bien d'autres, la mise en pratique de ces prescriptions est loin d'être évidente. La conservation matérielle adéquate est régulièrement compromise, faute d'espaces adaptés dédiés aux archives. Et les coûts de conservation pour les gestionnaires des bâtiments sont élevés, au vu des espaces de d'opérations de sauvetage.

stockage considérables nécessaires. Les transferts vers les Archives de l'État ne sont pas systématiques et résultent fréquemment. Les classements et l'intégrité des ensembles sont malmenés par les nombreuses réorganisations et opérations de déménagement – par manque de temps, d'expertise et de responsabilisation, mais également par des destructions non contrôlées.



Archives cadastrales du Brabant (Bruxelles).

Pour faire face à ce passif considérable en matière d'archives, seule une approche structurale et collaborative pouvait permettre au SPF de satisfaire à ses obligations légales et aux Archives de l'État d'intégrer correctement la documentation dans ses collections. La modification de la loi sur les archives en 2009 ne fera que renforcer ce constat, en raccourcissant le délai obligatoire du transfert des archives du gouvernement fédéral de cent ans à trente ans. D'autant plus au regard des dynamiques publiques d'incitation à la digitalisation : les services publics doivent « se débarrasser du papier » et mener une politique de

[1] En vertu de la loi sur les archives du 24 juin 1955, modifiée en 2009 (Moniteur belge, 19 mai 2009).

[2] Cfr. les tableaux de tri relatifs au SPF Finances, sur le site web des Archives de l'État, (<http://www.arch.be/index.php?l=fr&m=ressources-en-ligne&r=tableaux-de-tri>), consulté le 1er février

gestion de l'information numérique dans le but « de gagner de la place, de libérer plusieurs kilomètres linéaires tout en favorisant la diffusion et la consultation des archives historiques auprès du public »[3].

Dans le chef des Archives de l'État, les prémices de ce projet sont à retrouver dans le travail de Chantal Vancoppenolle et Michel Trigalet, ainsi que du groupe de travail Finances formé dès 2004, qui, après avoir fait le constat de l'état lacunaire et incohérent des collections des archives Finances, vont mettre au point un plan opérationnel s'organisant autour d'équipes mobiles d'archivage. Ce qui aboutit finalement, en 2012, à un protocole de coopération entre les Archives de l'État et le SPF Finances pour la mise en place d'équipes financées par le SPF pour travailler dans les différents services déconcentrés de cette administration, répartis sur tout le territoire du Royaume. Le projet débute en février 2013, pour une convention de trois ans, renouvelée en 2016 et 2019. Six personnes œuvrent à plein temps, au sein de trois équipes[4], comprenant un archiviste et un collaborateur administratif, réparties sur trois implantations régionales (Gand, Bruxelles et Mons). Ces équipes approchent et inspectent les services, sélectionnent la documentation, organisent les transferts, se chargent des formalités relatives aux

destructions, établissent les bordereaux et finalisent les inventaires. Les huit années d'expérience du projet ont ainsi permis de forger une indéniable expertise, permettant de réels gains d'efficacité et, en général, une meilleure qualité de travail.

De 2013 à 2021, 12 kilomètres d'archives ont été sélectionnées et détruites, tandis que 16 kilomètres ont intégré les dépôts des Archives de l'État, permettant au SPF Finances, entre autres, de développer une meilleure gestion logistique de ses structures (par le désengorgement et l'assainissement des espaces de stockage, pouvant dès lors être réaffectés) et favorisant des gains de productivité pour ses agents qui ont pu se concentrer sur leur core business et non sur l'archivage d'archives mortes. D'autre part, les Archives de l'État ont fait l'acquisition d'une foule de séries d'archives importantes et peuvent les mettre à disposition du public. Mais le défi est de taille, tant pour transférer et conserver correctement ces ensembles d'archives que pour en permettre l'accès de la manière la plus cohérente et compréhensible possible.



Registres des bureaux des hypothèques, conservés à la Rue de la Régence à Bruxelles, avant transfert. Plus de 35 000 registres de ce type ont quitté le bâtiment pour les Archives de l'État en 2019-2020.

[3] Cette déclaration est disponible sur le compte Issuu de la RTBF, si c'est bien de celle-là qu'on parle : https://issuu.com/redactionwebrtbf/docs/accord_de_gouvernement.

[4] Direction du groupe de travail : Chantal Vancoppenolle, Michel Trigalet, Geert Leloup et, à partir de 2018, Marij Preneel. Équipe de Flandre, sous la supervision de Paul Drossens : Pieterjan Lannoy et, depuis 2016, Caroline Staelens. Avec la collaboration de Quinten Van Gorp, Wesley Geysels, Thibaut Matthys, Lien Vanden Herrewegen et, depuis 2021, Thomas Vervaeke. Équipe de Wallonie, sous la supervision de Pierre-Jean Niebes : François Moreau, Nicolas Surdiacourt, Romain Durieux et, depuis 2019, Gauthier Alexis. Avec la collaboration de Jennifer Carton et, depuis 2013, Abdelmjid Assif. Équipe de Bruxelles, sous la supervision de Joachim Derwael, François Antoine, Geert Leloup, puis de Marij Preneel dès 2018 : Valerie Gheysens, Thibaut Matthys et Romain Durieux depuis 2019. Avec la collaboration de Gédéon Boko, Kenzo Lannoo, Matthias Tuybens, Véronique Bavin et, depuis 2021, Phaedra Traweels. Les équipes peuvent également compter sur le soutien précieux de collaborateurs du SPF Finances, Olivier Procureur, depuis 2013, et Didier De Paemelaere, depuis 2018.

Le premier défi pour les archivistes dans cette entreprise est d'ordre logistique. Des transferts de cette envergure sont conditionnés aux restructurations des services sur le terrain et à l'évacuation des bâtiments. Il faut tenir compte, par ailleurs, de l'état matériel des collections et de la faisabilité de traiter les archives contaminées. La réorganisation des besoins et tâches des services entraîne aussi des révisions des délais d'utilité administrative – réévaluant ainsi les masses d'archives sérielles à traiter.

Des ressources documentaires à (re)découvrir

Les Archives de l'État n'ont évidemment pas attendu le projet SATURN pour acquérir et ouvrir à la recherche des archives des services centraux et extérieurs des Finances. Malgré la publication d'instruments d'accès, leur potentiel de recherche[5], pour une large part d'entre elles, reste souvent ignoré, principalement en raison de la technicité de ces ressources documentaires et du faible degré d'accessibilité et de cohérence des fonds. Le projet s'est donc appliqué à recomposer des ensembles homogènes et cohérents, à élaborer des inventaires clairs et systématiques par fusion des versements anciens et récents. Les mécanismes de fonctionnement des séries d'archives, les techniques et stratégies de recherche ont été expliqués dans les introductions aux inventaires.



Registres d'inscription des privilèges et hypothèques (1916)
(Archives de l'Etat à Namur, Bureau des hypothèques de Namur).

[5] Cfr. VANDAELE Dries, HAECK Tom et VANCOPPENOLLE Chantal, « Archieven van registratie en domeinen in het Rijksarchief Beveren: Valorisatie en nieuwe aanpak », *Bibliotheek- & archiefgids*, n° 80, 2004, p. 3-9 ; TRIGALET Michel, VANDEWEYER Luc et PRENEEL Marij, « Cinq années de collecte d'archives du SPF Finances aux Archives de l'État. Nouvelles perspectives pour la recherche », *Actes du huitième Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique. Congrès de Namur (28-31 août 2008)*, vol. I, 2008, p. 248.

Les principaux transferts depuis les services centraux proviennent du « Service d'encadrement Personnel et Organisation », à savoir les archives de la gestion du personnel – qui était à l'origine de la responsabilité de chaque administration[6]. Pour le Secrétariat général, les Douanes et accises, les Contributions directes, entre autres, des milliers de dossiers du personnel, ainsi que des séries relatives à la gestion et à l'organisation, ont été sélectionnés[7] et transférés aux Archives générales du Royaume.

La principale structure concernée par le projet SATURN demeure cependant l'« Administration générale de la Documentation patrimoniale », à savoir la coupole qui comprend, entre autres, les administrations « Mesures & Évaluations » et « Sécurité juridique » – mieux connues sous leur appellation d'hier, à savoir le Cadastre d'une part, et l'Enregistrement et les Hypothèques de l'autre. La dénomination générale reflète parfaitement son activité principale, à savoir la gestion d'une vaste documentation relative au patrimoine (avant tout immobilier) à des fins fiscales, bien entendu : elle est chargée de percevoir les droits d'hypothèque, d'enregistrement et de succession, d'organiser les ventes des biens de l'État, d'exproprier pour cause d'utilité publique et de fixer le revenu cadastral. Ces véritables bases de données de papier constituent une masse phénoménale d'archives, mine d'informations couvrant l'entièreté des XIXe et XXe siècles et qui, pour une large part, conserve une grande force probante et une importance juridique à très long terme. De 1796 jusqu'à nos jours, la documentation des Hypothèques sécurise les transactions immobilières par la publicité foncière, et celle de l'Enregistrement assure une sécurité juridique supplémentaire aux contrats et conventions, et enregistre les déclarations de succession. L'historique des droits réels sur un bien immobilier, des propriétés et propriétaires (personnes morales ou physiques) peut ainsi être

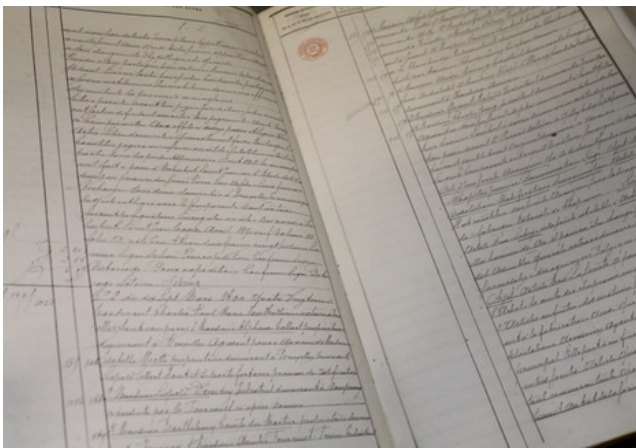
[6] Avant d'être centralisés progressivement jusqu'entre 2011 et 2013, quand tous les services du personnel existants sont regroupés en un seul service central « Personnel & Organisation » (P&O). Cfr. DE FRENNE Liesbeth et LELOUP Geert, *Stafdienst P&O. Federale Overheidsdienst Financiën. Voorbereidend studiedossier van de archiefselectielijst 2013*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2014 (Tableaux de gestion et tableaux de tri, n° 148).

[7] Suivant les critères à retrouver dans DE FRENNE Liesbeth et LELOUP Geert, *Stafdienst P&O. Federale Overheidsdienst Financiën. Archiefselectielijst 2013*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2014 (Tableaux de gestion et tableaux de tri, n° 149).

reconstitué via un système de répertoires, tables et fiches[8].



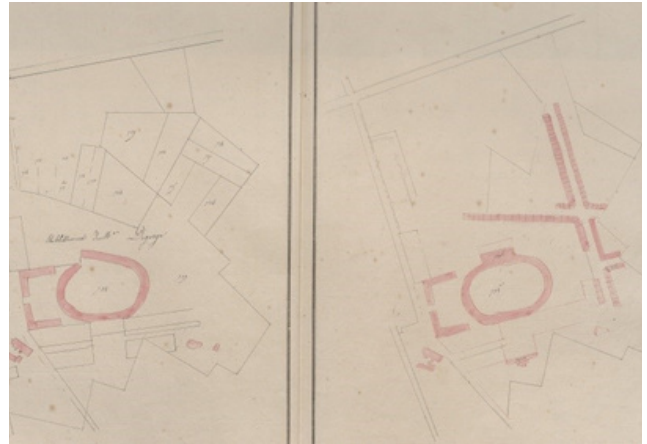
Table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires (Archives de l'État à Bruxelles, Bureau unique des hypothèques de Bruxelles).



Registre de transcription des actes translatifs (Archives de l'État à Bruxelles, Bureau unique des hypothèques de Bruxelles).

Les archives cadastrales, ensuite, sont formées par la tenue de plans et registres des biens immeubles du pays et de leurs propriétaires – en vue de fixer le revenu cadastral des biens. Les trois piliers de la documentation cadastrale (le plan, la matrice cadastrale et le document d'expertise) sont des sources incontournables, tant pour alimenter l'étude des évolutions morphologiques des

territoires que pour permettre l'analyse de l'usage du bâti, des types de construction et fonctions d'occupation, de l'usage de l'espace public, etc. Ou encore, pour des recherches sur l'historicité des sols liées aux problématiques de pollution et d'assainissement[9].

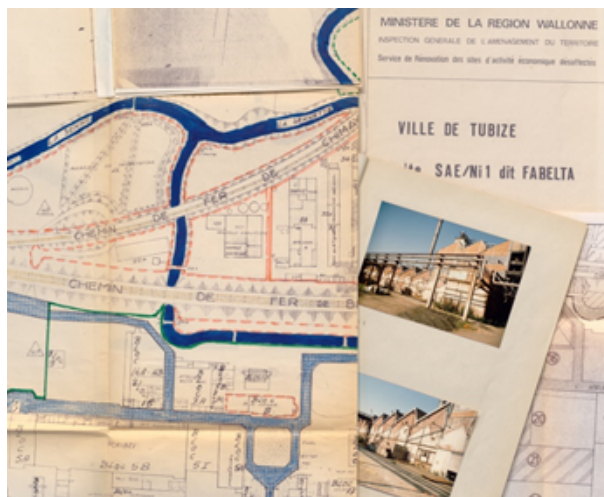


Mise à jour du plan cadastral par le croquis d'arpentage. Ici transformations et implantation de maisons ouvrières en 1836 sur le site du charbonnage Degorge à Hornu (Archives de l'État à Mons, Archives du contrôle du cadastre de Saint-Ghislain, n° 14).

Enfin, l'administration des domaines de l'État génère aussi une production documentaire importante – issue notamment des opérations d'acquisition, expropriation et vente du patrimoine immobilier de l'État et dont il faut souligner la richesse pour l'étude du développement urbain –, entre autres dans les dossiers liés aux grands travaux d'infrastructure (voies de communication, défense nationale, logement social, etc.).

[8] Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours), Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2016 (Jalon de recherche, n° 42).

[9] ANTOINE François et LEFEBVRE Sylvie, « Het archief van de Bodem. Nieuwe, interdisciplinaire toepassing van papieren archieven », Faro. Tijdschrift over cultureel erfgoed, vol. 13, 2020, t. 3, p. 32-36. (https://issuu.com/faronet/docs/faro_2020_13_3_issuu)



Dossier sur l'aménagement du site dit « Filatures Fabelta » à Tubize (1984-1987), après la faillite de l'entreprise (Archives de l'État à Bruxelles, Archives du Comité d'acquisition d'immeubles de Bruxelles, n° 3996).

Guider et valoriser

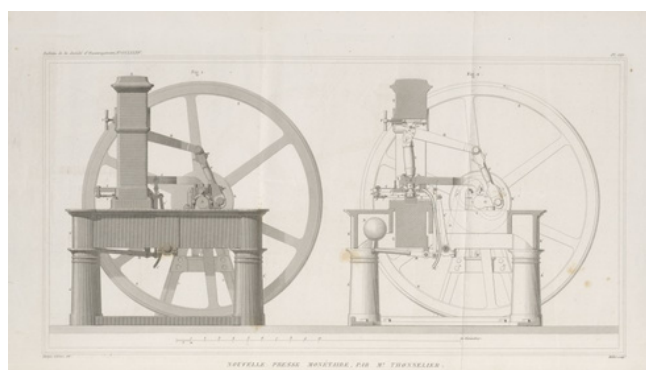
Le second grand défi pour les Archives de l'État est de travailler à rendre accessibles efficacement ces massifs documentaires, tant pour le chercheur en histoire que pour le citoyen passionné. Face aux contraintes d'accessibilité, il convient de fournir les outils et techniques nécessaires pour exploiter les multiples séries d'archives, en tenant compte des lacunes et manques des collections[10].

Ainsi d'autres projets connexes sont mis en place pour baliser les recherches, entre autres dans les méandres des transformations des ressorts de la Documentation patrimoniale. La base de données DAPHNIS[11] – en cours d'élaboration – facilitera les recherches au sein des fonds d'archives en proposant un moteur de recherche décomposant l'évolution des ressorts fiscaux. Par ailleurs, d'importantes séries sont désormais accessibles en ligne, comme les 85 000 scans des plans primitifs du cadastre (1808-1844) consultables sur le site web des Archives de l'État et sur le site

[10] C'est, entre autres, l'objectif de réguliers ateliers mis en place à la suite de l'exposition et de la publication : DRUEZ Laurence, Chaque maison a son histoire. Guide des sources relatives au patrimoine immobilier privé, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2016 (Les dossiers de l'IPW, n° 19).

[11] Projet DAPHNIS sur le site web des Archives de l'État (<http://www.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche&pr=daphnis-base-de-donnees-des-ressorts-de-la-documentation-patrimoniale-belge-1796-a-nos-jours>), consulté le 1er février 2021.

Cartesius.be[12]. En outre, le fantastique panel de fonds issus des services centraux est progressivement décrit dans le guide en ligne MONETA[13], qui se veut un outil pratique pour se retrouver dans cette « jungle » de fonds d'archives, en fournissant un aperçu des fonds et en décomposant les possibilités de recherche par compétences des Finances. Ainsi y est présentée la gestion du personnel, au sein des nombreux fonds d'archives conservant les outils des services pour suivre le parcours professionnel des agents, ou les dossiers thématiques se rapportant au recrutement, aux carrières, aux mesures disciplinaires, etc. Ou encore les compétences en matières monétaires – frappe, vérification, normes et circulation de la monnaie.



Dessin de presse monétaire à vapeur (1837) (Archives générales du Royaume, Archives du Secrétariat général du Ministère des Finances).

[12] Présentation vidéo de la mise en ligne des plans primitifs du cadastre par les Archives de l'État (<https://www.youtube.com/watch?v=vwCSfZJKP6w&t=14s>), consulté le 1er février 2021.

[13] Guide en ligne [MONETA] sur le site web des Archives de l'État (<https://search.arch.be/fr/themes/guides/719-moneta>), consulté le 1er février 2021.

Pour en savoir plus

- Projet SATURN sur le site web des Archives de l'État (<http://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche&pr=projet-saturn-traitement-des-archives-du-spf-finances>), consulté le 1er février 2021.
- Projet MONETA sur le site web des Archives de l'État (<http://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche&pr=projet-moneta-realisation-d-un-guide-des-archives-du-spf-finances>), consulté le 1er février 2021.
- BOURGEOIS Pascale, *Le ministère des finances (1830-1994), t. 3, Aperçu des compétences*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1996 (Miscellanea Archivistica Studia, n° 88).
- DE REU Pieter, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie (1796-2006): Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2011 (Miscellanea Archivistica Studia, n° 198).
- LANNOY Pieterjan et GHEYSENS Valerie, « Het Saturn-project van het Rijksarchief: Drie jaar en tien kilometer verder », *Meta. Tijdschrift voor bibliotheek & archief*, 2017, vol. 4, p. 10-15.
- LELOUP Geert et PRENEEL Marij, « SPF Finances », *Sources pour l'étude de la Belgique contemporaine*, vol. 1, éd. VAN DEN EECKHOUT Patricia et VANTHEMSCHE Guy, Bruxelles, Commission royale d'histoire, 2017, p. 457-473.